



Table ronde

Participation publique

Leçons apprises

Synthèse des entrevues réalisées auprès de MRC

Dans le cadre de la démarche Courant collectif

VERSION FINALE - Novembre 2024

PRÉAMBULE

Afin d'assurer l'objectivité et la neutralité de la démarche, les entrevues effectuées dans le cadre de cette initiative ont été réalisées par **Table ronde Participation publique**, avec la collaboration de trois personnes en charge des entrevues, de l'analyse des résultats et de la rédaction du document synthèse.

Tous les éléments résumés dans la présente synthèse sont anonymes afin d'assurer la confidentialité des propos des personnes rencontrées.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les intervenant(e)s des MRC qui ont pris part aux entrevues afin de partager leurs expériences.

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE

2. ENTREVUES RÉALISÉES

3. SYNTHÈSE DES ENTREVUES

**4. DÉFIS ET BONS COUPS DE
COURANT COLLECTIF**

5. RECOMMANDATIONS

**ANNEXE A : Outils inspirants
déployés par les MRC**

**ANNEXE B : Références aux projets
discutés avec les MRC**



1. MISE EN CONTEXTE

1. MISE EN CONTEXTE

La MRC de Marguerite-D'Youville et ses municipalités constituantes ont mené une vaste réflexion collective sur l'avenir énergétique de leur territoire, intitulée **Courant collectif**.

Dans le cadre de cette démarche, la MRC de Marguerite-D'Youville a voulu tirer des enseignements des expériences d'autres MRC au Québec ayant participé au développement de projets éoliens sur le territoire.

Une demande similaire a d'ailleurs émergé des activités de consultation réalisées auprès de la population de la MRC de Marguerite-D'Youville, alors que plusieurs personnes souhaitaient savoir ce qui se fait ailleurs au Québec dans le domaine de l'énergie éolienne.

La MRC a également voulu tirer des leçons de sa propre expérience associée à la démarche Courant collectif.

Le présent document montre les résultats de cette initiative visant à dégager les défis rencontrés, les bons coups réalisés ainsi que les recommandations qui en découlent.



2. ENTREVUES RÉALISÉES

2. ENTREVUES RÉALISÉES

15 entretiens réalisés auprès de
sept (7) MRC

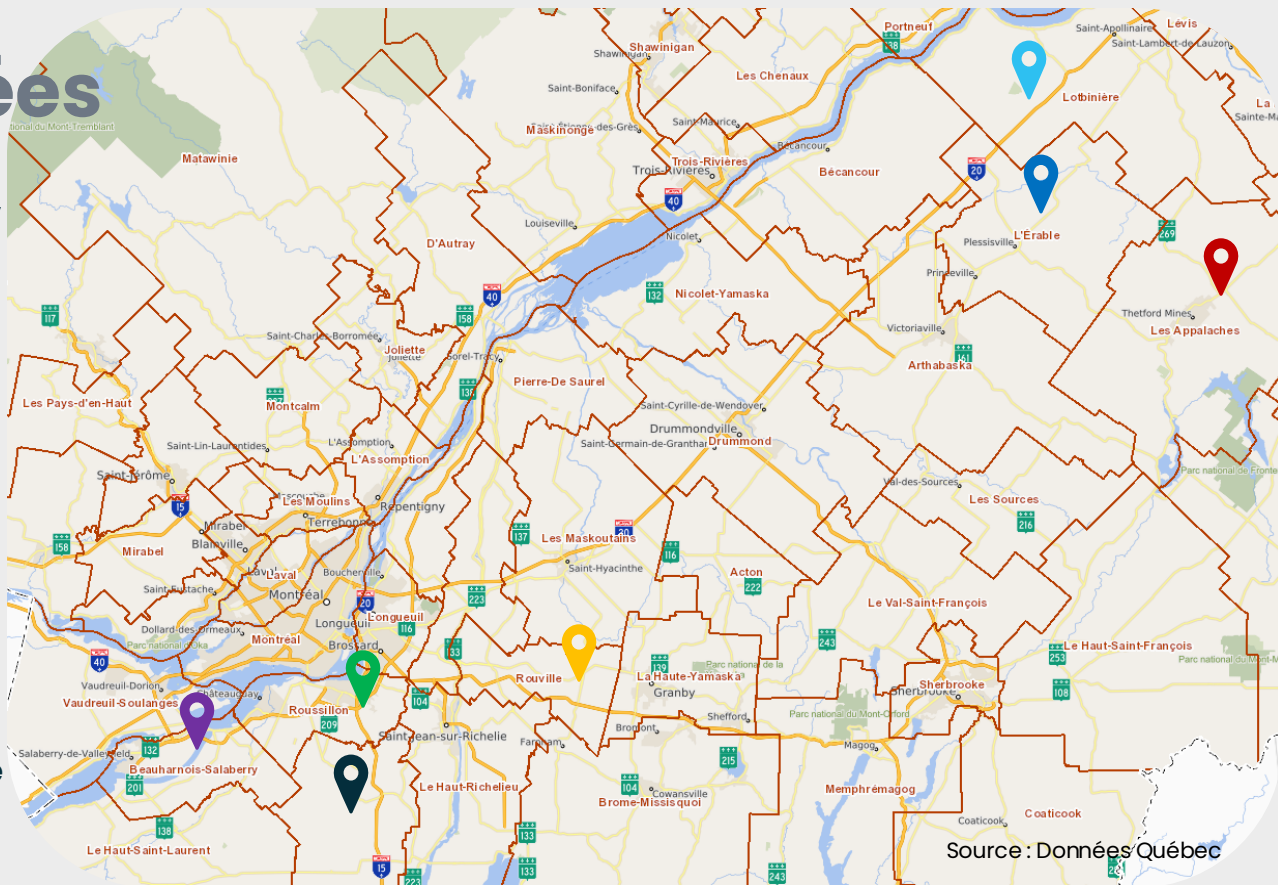
18 personnes rencontrées, dont :

- 14 membres du personnel administratif :
 - Direction générale
 - Aménagement du territoire
- Quatre (4) préfets



MRC rencontrées

-  **MRC de Beauharnois-Salaberry**
(3 personnes rencontrées)
-  **MRC de l'Érable**
(2 personnes rencontrées)
-  **MRC de Lotbinière**
(4 personnes rencontrées)
-  **MRC de Roussillon**
(2 personnes rencontrées)
-  **MRC de Rouville**
(2 personnes rencontrées)
-  **MRC des Appalaches**
(3 personnes rencontrées)
-  **MRC des Jardins-de-Napierville**
(2 personnes rencontrées)



Source : Données Québec

2. ENTREVUES RÉALISÉES

Quelques exemples de questions posées lors des entrevues :

- Décrivez brièvement votre expérience dans le cadre du développement d'un projet éolien sur votre territoire?
- Parlez-nous de votre démarche de participation publique et de la manière dont vous avez fait participer et impliqué la communauté dans le cadre du projet?
- Quels résultats ont été obtenus à l'issue de votre démarche de participation publique?





3. SYNTHÈSE DES ENTREVUES

3. SYNTHÈSE DES ENTREVUES

Les pages suivantes présentent un sommaire des éléments partagés par les personnes rencontrées, orientés autour des **principaux défis** vécus dans le cadre d'un projet éolien, ainsi que les **bons coups** réalisés et qui ont facilité la gestion du projet ou les relations avec les autres acteurs (promoteurs, partenaires, population, etc.).



3.1 Les défis

- Dès le début du projet, les promoteurs devraient approcher la MRC pour comprendre la réglementation en vigueur, la vision du territoire et travailler en étroite collaboration avec elle.
- Pour certains promoteurs, il est nouveau de s'engager dans des projets en collaboration avec le secteur municipal et de participer à des projets conjoints. Dans ce contexte, la MRC doit déployer beaucoup d'énergie pour accompagner les promoteurs et développer la collaboration avec eux.
- Chaque promoteur a sa propre culture et méthode de travail.
- Dans des projets d'une telle envergure, il est nécessaire de clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- Certain(e)s élus(e)s sont parfois réticent(e)s à s'engager dans un projet sans savoir si la population est favorable ou non et alors que les investissements sont importants.

3.1 Les défis

(suite)

- Hydro-Québec ne fournit pas suffisamment d'accompagnement aux MRC.
- Les délais prescrits par Hydro-Québec entre l'annonce de l'appel de projets et la date limite pour le dépôt de projets sont peu réalistes.
- La cadence rapide des projets pose un défi, surtout lorsqu'il n'y a pas de ressource dédiée spécifiquement aux projets.
- Les MRC n'ont pas l'expertise en projet éolien et doivent aller chercher des experts.
- Démontrer que le principal intérêt de la MRC est la communauté représente un véritable défi. Il y a parfois une perception que la MRC est à la solde du promoteur.
- La population a exprimé une perception de manque de contrôle et un sentiment d'impuissance par rapport au projet.

3.2 Les bons coups

- La MRC a mis en place une procédure prévisible et en amont pour traiter les projets éoliens :
 - Présentation par le promoteur auprès de la MRC;
 - Rencontre avec les municipalités;
 - Communication publique pour expliquer les démarches et informer la population que le promoteur est autorisé à se déplacer sur le territoire.
- L'acceptabilité sociale des projets semble accrue lorsque le promoteur est déjà connu sur le territoire et qu'il connaît bien les spécificités de la MRC et sa réglementation.
- Travailler à la compréhension du projet par toutes les parties prenantes (le personnel administratif, les élu(e)s, etc.) avant d'informer ou de consulter la population afin que tous travaillent dans le même sens.
- La collaboration entre plusieurs MRC est un atout pour partager les risques financiers, la gestion du projet et augmenter les chances de succès en tant que copropriétaires.

3.2 Les bons coups

(suite)

- Prendre le temps de se doter d'une vision ferme de la MRC au sujet des projets éoliens.
- Un investissement important dans une firme de communication pour diffuser l'information, au-delà d'un simple site Web, avec des messages porteurs et un dialogue continu.
- Un soutien apprécié d'avocats pour accompagner le projet.
- La présence d'un agent de liaison sur le terrain auprès de la communauté, qui a été déterminante pour le succès du projet.
- De grands volets du projet ont été délégués à l'externe, ce qui a aidé énormément : communications, consultation publique, aspects techniques et financiers.
- La MRC a mis en place un comité de liaison impliquant les promoteurs, les membres des MRC, les propriétaires concernés et les communautés autochtones pour encadrer le projet avec des mesures gagnantes.

3.2 Les bons coups

(suite)

- Créer des capsules vidéos afin de bien informer la population, notamment sur le positionnement des élu(e)s par rapport au projet.
- Des simulations visuelles des éoliennes ont été bien accueillies et perçues comme une initiative utile pour favoriser l'acceptabilité sociale.
- Dès le début du projet, informer le public et travailler en amont pour bâtir la confiance.
- Réviser les règlements d'urbanisme et les uniformiser autant que possible en ce qui concerne les éoliennes et les distances séparatrices.
- Avoir une réglementation qui permet de la souplesse et de la flexibilité, face aux évolutions et à l'amélioration des technologies (par exemple, parler en termes de proportions plutôt que des données fixes).
- Mettre l'accent sur l'enrichissement communautaire plutôt que les enjeux climatiques pour mobiliser la population.

3.2 Les bons coups

(suite)

- Introduire des compensations pour les voisins des éoliennes dans un certain rayon de l'installation, et non seulement pour les propriétaires, ce qui permet de renforcer l'acceptabilité des projets.



4. DÉFIS ET BONS COUPS DE COURANT COLLECTIF

4.1 Les défis (Courant collectif)

- En début de démarche, la répartition des tâches s'est effectuée de manière improvisée et inégale entre les six (6) municipalités et la MRC. Il y avait une représentation inégale sur le groupe de travail interne.
- Capacité limitée des ressources humaines à investir plus de temps dans le projet. Avoir une personne chargée du dossier aurait été nécessaire.
- Une meilleure gestion de projets aurait été bénéfique.
- L'ampleur du budget devant être consacré à la démarche.
- Arrimer les valeurs et les façons de faire entre les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, située dans la MRC voisine qui s'est jointe à Courant collectif pour environ 3 mois.
- Une perception de l'acceptabilité sociale de la part des équipes municipales pouvant varier selon les territoires ainsi que dans le temps.

4.1 Les défis (Courant collectif)

(suite)

- Une démarche devant potentiellement être initiée avec une communauté autochtone.
- Il y a eu des lacunes dans les communications afin de rejoindre les organismes, notamment ceux en environnement et en santé publique.
- La séquence des activités externes aurait pu être encore mieux planifiée et optimisée, notamment pour transmettre les invitations plus à l'avance, fournir des informations en amont des rencontres sur les sujets discutés.
- La consultation en ligne auprès des jeunes n'a pas donné les résultats souhaités au niveau du taux de réponse.

4.2 Les bons coups (Courant collectif)

- Une démarche de participation publique qui a été réalisée en amont afin de réfléchir au développement des énergies renouvelables avant tout projet.
- Un accompagnement personnalisé et neutre par une entreprise spécialisée en participation publique.
- Diversité des activités réalisées et des parties prenantes impliquées (jeunes, aînés, milieu agricole, environnement et communautés).
- Intérêt marqué des élu(e)s pour la participation publique et une bonne mobilisation des municipalités et de la MRC.
- La population et les organismes ont apprécié les activités de consultation (format, animation, etc.), alors que les équipes municipales ont beaucoup appris sur la manière de planifier et de mener de telles activités.
- Négociation proposée des droits fonciers par la MRC afin d'éviter la surenchère de la part de promoteurs et les rivalités entre propriétaires, ainsi qu'un encadrement des promoteurs par la MRC, de manière générale.

4.2 Les bons coups (Courant collectif)

(suite)

- Mise en place d'un groupe de travail interne regroupant des ressources attirées au projet par toutes les municipalités et la MRC.
- Qualité des ressources humaines fournies par chacune des municipalités et la MRC, dont le travail de collaboration et d'entraide a été complémentaire.
- Un budget a été dédié à la démarche et aux experts (firmes externes et UMQ impliquées dans le projet).
- L'implication de l'équipe des communications de la Ville de Sainte-Julie a été très utile et appréciée, alors que les autres municipalités ont largement diffusé les outils de communication dans leurs réseaux afin d'informer la population.
- À l'issue de la démarche de réflexion, des principes directeurs de qualité et représentatifs ont été identifiés afin de guider le développement de projet(s) potentiel(s).



5. RECOMMENDATIONS

5. RECOMMANDATIONS

Les principaux défis et les bons coups partagés par les personnes rencontrées permettent de dégager une série de recommandations. Certaines proviennent également des MRC interviewées qui ont suggéré de bonnes pratiques qu'elles mettraient en place si c'était à refaire.

De manière générale, il s'agit d'instaurer **les conditions gagnantes pour une bonne planification et gestion des projets**, entourant les cinq (5) aspects suivants :

5.1 Organisation interne (MRC et municipalités)

5.2 Au près des promoteurs

5.3 Au près des partenaires

5.4 Au près de propriétaires concernés

5.5 Au près de la population

5.1 Organisation interne (MRC et municipalités)

5.1.1 Se doter d'un **processus de planification** de projet qui sera appliqué à tous les projets éoliens potentiels, permettant de structurer le projet et de rendre ses étapes prévisibles pour les promoteurs, mais également pour les équipes internes et les partenaires. Ce processus devrait comprendre :

- La **vision claire** de la MRC par rapport aux projets éoliens, les **orientations d'aménagement** ainsi que des **principes directeurs**;
- Les **principales étapes** de la planification du projet ainsi que leurs objectifs;
- Les **rôles et responsabilités** de chaque acteur (MRC, municipalités, partenaires, promoteurs, etc.);
- Les **structures à mettre en place** (groupe de travail, comité, etc.) pour faciliter la gestion du projet, le partage d'information, le suivi des étapes, etc.
- La **démarche de consultation** auprès de la population et les différentes activités à prévoir.

5.1 Organisation interne (MRC et municipalités)

5.1.2 Établir **un mécanisme permettant une collaboration** entre les équipes administratives, de même qu'avec les élu(e)s de la MRC et des municipalités, notamment pour s'assurer d'une compréhension commune des projets et de leurs étapes.

5.1.3 **Adapter la réglementation d'urbanisme**, notamment :

- **Uniformiser la réglementation** autant que possible, principalement en ce qui concerne les distances séparatrices;
- Se doter d'une **réglementation flexible** permettant de s'adapter aux changements et aux développements technologiques (par exemple, parler en termes de proportions plutôt qu'avec des données fixes);
- Déterminer les **pouvoirs et les responsabilités de la MRC et des municipalités**, notamment au niveau de la réglementation.

5.1 Organisation interne (MRC et municipalités)

5.1.4 **Ajouter des ressources humaines** dédiées aux projets :

- Avoir une personne à temps plein dédiée au projet;
- Avoir un poste d'agent de liaison pour faciliter les relations avec les parties prenantes externes, notamment avec les propriétaires concernés.

5.1.5 **Faire appel à de l'expertise externe** pour différents services précis, tel que :

- Les aspects techniques, financiers et juridiques;
- Les communications;
- La consultation publique.

5.1.6 **Adopter une posture neutre**, autant que possible, et démontrer que l'intérêt premier est la communauté.

5.1 Organisation interne (MRC et municipalités)

5.1.7 Mettre en place **une structure collaborative** (régie, ententes, etc.) avec plusieurs MRC et municipalités afin de consolider les partenariats et partager les responsabilités de même que les risques.

5.2 Auprès des promoteurs

5.2.1 **Rencontrer les promoteurs en amont**, avant toute action au terrain, afin de :

- Bien comprendre le projet;
- Présenter la vision de la MRC pour le territoire, les orientations d'aménagement, la réglementation en vigueur, etc.;
- Présenter le processus de planification de projet établi, ses étapes, les rôles des acteurs, etc.

5.2.2 **Intégrer les promoteurs aux différentes étapes du processus de planification** des projets éoliens, ainsi que dans les activités de consultation.

5.2.3 **Être proactif** par rapport aux promoteurs afin d'encadrer leurs interventions sur le terrain (par exemple, pour éviter qu'ils se présentent sur le terrain avant que la population soit consultée).

5.3 Auprès des partenaires

5.3.1 **Faire participer activement les différents partenaires** associés au projet au processus de planification, notamment :

- En demandant à Hydro-Québec de venir présenter à la population les priorités régionales ainsi que son approche;
- En s'assurant de la présence d'une personne-ressource chez les partenaires afin de faciliter la communication avec la MRC et leur participation aux étapes de planification;
- En les impliquant dans les activités de consultation.

5.3.2 **S'associer autant que possible avec Hydro-Québec et le gouvernement provincial** afin de renforcer les messages et légitimer le soutien au projet.

5.3.3 **Collaborer avec les communautés autochtones** en les consultant sur les projets potentiels et afin de créer des partenariats avec elles.

5.4 Auprès des propriétaires concernés

5.4.1 **Mettre sur pied un comité de liaison** qui sera actif tout au long de la planification du projet et permettra de discuter des mesures gagnantes à mettre en place, en incluant le promoteur, la MRC, des propriétaires concernés, des représentants de communautés autochtones, etc.

5.4.2 **Prévoir des compensations** pour les personnes situées dans un certain rayon des éoliennes, et non seulement pour les propriétaires des terrains où elles seront installées.

5.4.3 **Encadrer davantage les chemins d'accès** pour la construction des éoliennes avec les promoteurs.

5.5 Auprès de la population

5.5.1 Établir **une démarche d'information et de consultation** dès le début de la planification des projets, permettant :

- D'anticiper le besoin d'information et investir le temps nécessaire dans les consultations publiques;
- D'identifier l'ensemble des acteurs concernés par les projets (par exemple, le milieu agricole, les groupes environnementaux, etc.);
- D'informer les gens sur les différentes étapes, l'échéancier, les autorisations, la réglementation, les aspects techniques, etc.;
- D'identifier les préoccupations et les questions des différents groupes par rapport aux projets;
- D'impliquer la population dans l'optimisation des projets et la recherche de solutions;

5.5 Auprès de la population

(suite)

- De transmettre les informations de façon claire et transparente;
- De fournir des informations permettant de démystifier certains préjugés liés aux éoliennes.

5.5.2 **Discuter des bénéfices économiques potentiels** des projets avec la population :

- Expliquer clairement les bénéfices tangibles des projets pour la communauté;
- Impliquer la population dans la réflexion en lien à l'utilisation des bénéfices économiques des projets dans la communauté (par exemple, ajout de services, d'équipements, etc.).

5.5.3 **Être transparent et faire preuve d'un sens critique** auprès de la population (reconnaître que les arguments contre l'éolien sont légitimes, que les projets éoliens ont des impacts, etc.).



ANNEXE A

Outils inspirants déployés par les
MRC

Liens vers les documents :

- MRC de Roussillon – Schéma d'aménagement révisé : [Zones potentielles d'implantation des éoliennes](#)
- MRC de Lotbinière – Dépliant : [Une ouverture vers l'éolien dans Lotbinière](#)
- FQM – MRC Lotbinière : [Foire au questions sur l'énergie éolienne](#)
- Connectif des Sommets : [Bilan des séances d'information participatives sur la création de la régie intermunicipale](#)
- MRC Lotbinière – Innergex – Odanak – Wôlinak : [Brochure Projet éolien Ndakina](#)
- Innergex : [Naperon Le développement d'un parc éolien](#)



ANNEXE B

Autres sources d'information

Liens vers des projets :

Nom du projet

[Projet éolien Beauharnois-Salaberry](#)

[Parc éolien Broughton](#)

[Projet éolien Des Culture](#)

[Projet éolien Les Jardins](#)

[Projet éolien Monnoir](#)

[Projet Lotbinière Ndakina](#)

Localisation

MRC de Beauharnois-Salaberry

MRC des Appalaches

MRC des Jardins-de-Napierville

MRC des Jardins-de-Napierville

MRC de Rouville et MRC du Haut-Richelieu

MRC de Lotbinière

Liens vers d'autres sources d'informations :

- Hydro-Québec - [Stratégie de développement éolien \(2024\)](#)
- Hydro-Québec - [Contrats d'approvisionnement en électricité en vigueur](#)
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) - [Projets de parcs éoliens au Québec](#)
- Institut national de la Santé publique (INSPQ) - [Éoliennes et santé publique mise à jour 2023](#)

Liens vers des regroupements municipaux :

- [Connectif des sommets](#)
- [Alliance de l'énergie de l'Est](#)

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Planification et réalisation des entrevues, rédaction des faits saillants d'entrevues et révision de la synthèse :

- **Hugo Mimee** (M.ATDR), professionnel de la participation publique (CP3) – Table ronde Participation publique
- **Pauline Lambton** (MUP), collaboratrice
- **Angéliques Sanches**, collaboratrice

Rédaction de la synthèse :

- **Isabel T. Dion** (M.Sc. science politique), analyste-rédactrice – Isabel T. Dion Rédaction

